



Barème

En application depuis le 1^{er} Septembre 2023

Honoraires à la charge de l'acquéreur (sauf stipulation contraire prévue au mandat)

Propriété :

Jusqu'à 50 000 € - (Base forfaitaire)	4 000 € TTC
De 50 001 € à 150 000 €	8 % TTC
Au-delà de 150 000 €	6 % TTC

Terrain :

Jusqu'à 30 000 € - (Base forfaitaire)	3 000 € TTC
Au-delà de 30 000 €	10 % TTC

Urbain : (pour tout bien situé dans une agglomération de plus de 50 000 habitants)

Jusqu'à 500.000€	5 % TTC
------------------	----------------

Avis de valeur : 200 € TTC

Ces honoraires sont pratiqués dans une majorité des transactions et restent exceptionnellement susceptibles d'évoluer dans des limites proches des conditions établies.

Dans le cas d'une délégation de mandat, les honoraires du mandataire principale s'appliquent.

05 53 06 97 44 • 06 72 15 09 66

www.demeuresenperigord.com dperigord@orange.fr

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

SAS Demeures en Périgord – Siège social : 23 bis avenue de la Préhistoire – 24620 Les Eyzies

R.C.S. Bergerac - Carte professionnelle n° CPI 2402 2018 000 024 518 délivrée par la CCI de la Dordogne - Siret 801 169 871 00010 - N°TVA : FR72 801 169 871